



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 JUIN 2014**

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 11
Nombre de Conseillers en exercices : 11
Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance : 09

Le vingt juin deux mille quatorze à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 11 juin 2014

Etaient présents : BARBAUD Thierry, BREUILLAUD Jacques, FRESNEDA Virginie, LELONG, Annabelle RABOUIN, Corinne, REGINAUD Benoît, VERITÉ Claire, VERRET Pierre, STROUPPE André

Absents excusés : BOUQUET Christian, MARCHAND Pascale

Secrétaire de séance : Annabelle LELONG

037 – DESIGNATION DU DELEGUE ELU CNAS

La Commune de JEU-LES-BOIS est adhérente au CNAS – action sociale pour le personnel. Suite aux élections municipales il convient de désigner un délégué représentant les élus du Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur STROUPPE André pour représenter les élus.

038 – ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal procède au vote des membres de la commission d'appel d'offres conformément à l'article 22 du Code des marchés publics.

MM. VERRET Pierre – STROUPPE André – BARBAUD Thierry sont membres titulaires
Mmes LELONG Annabelle – FRESNEDA Virginie – M. REGINAUD Benoît sont membres suppléants.

039 – VIREMENT DE CREDIT

Le conseil Municipal décide à l'unanimité le virement de crédit suivant :

+ 1,95 € au compte 673

- 1,95 € au compte 60621

040-RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE POUR L'ANNEE 2012

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit adresser avant le 30 septembre de chaque année au maire de chaque commune membre de l'EPCI, un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année précédente. Préalablement, ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance publique du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2012 de la C.A.C. ainsi que du compte administratif 2012.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
PREND ACTE**, pour l'exercice 2012, de ce rapport d'activité de la Communauté d'agglomération castelroussine

041 – VENTE DE LOGEMENTS OPAC rue du Pré Galant

Monsieur le Maire rappelle la délibération 27 février 2014 émettant des réserves quant à la vente de six pavillons locatifs rue du Pré Galant à JEU-LES-BOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

émet à l'unanimité un avis défavorable à la vente des pavillons OPAC.

042 – CONTRAT GAZ POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après avoir constaté que la Sté ANTARGAZ livre le gaz au tarif de 2 189,10 € HT la tonne et un terme annuel de 213,58 € HT par citerne contrat dénoncé par lettre recommandée le 10 février 2014,

que suite à une demande de devis auprès de GAZARMOR ce dernier nous fait une proposition au tarif de 1049 € HT la tonne et une consignation de la citerne au tarif de 650 € remboursée à la reprise de la citerne et entretien à leur charge,

Compte tenu des écarts de prix constatés,

Le Conseil Municipal choisi à l'unanimité GAZARMOR comme nouveau fournisseur de gaz.

043 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE DE JEU-LES-BOIS

Monsieur le Maire propose aux membres une augmentation de l'ordre de 2,5 % du tarif de la cantine scolaire et de la garderie municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération accepte cette proposition et fixe comme suit les nouveaux tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 et tenant compte pour la garderie d'un fonctionnement sur 5 jours suite aux nouveaux rythmes scolaires.

CANTINE SCOLAIRE	Tarifs 2013-2014	tarifs 2014-2015
Forfait régulier par élève 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois : 42,50 € PAR MOIS Prix du repas 3.08 €	Forfait sur 10 mois : 43,50 € PAR MOIS Prix du repas 3.15 €
Repas occasionnel	Prix du repas 4,20 €	Prix du repas 4,30 €
GARDERIE	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015
Forfait régulier matins	Forfait sur 10 mois 18,60 € PAR MOIS 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois 23,90 € PAR MOIS incluant garderie le mercredi matin (5 jours par semaine)
Forfait régulier soirs	Forfait sur 10 mois 18,60 € 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois 23,90 € incluant garderie le mercredi de 12 h à 13 h (5 jours par semaine)
Garderie occasionnelle	1,95 € matin - 1,95 € soir	2.00 € le matin - 2.00 € soir

044 – QUESTIONS DIVERSES

La commission scolaire a évoqué le départ de Sandrine JARDIN directrice de l'Ecole
Les comptes-rendus suivants de réunions ont été donnés par les différents délégués du Conseil Municipal : MARPA ARDENTES – MOUS (sédentarisation des gens du voyage) –SIVU des Maisons Neuves – SDEI (Syndicat départemental des Energies) Syndicat départemental de l'assainissement autonome - SYTOM

La secrétaire de séance
Annabelle LELONG

Le Maire
Jacques BREUILLAUD